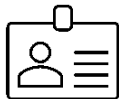


Comment soumettre votre demande



En ligne : Transmettre votre demande de permis ou de renouvellement de permis à :
[Permis d'agent de sécurité ou d'enquêteur privé \(individuel\) | ontario.ca](https://www.ontario.ca/fr/page/permis-dagent-de-securite-ou-denqueteur-prive-individuel)
(<https://www.ontario.ca/fr/page/permis-dagent-de-securite-ou-denqueteur-prive-individuel>)



Par La Poste : Faites parvenir votre demande dûment remplie et vos documents à :
ServiceOntario
Bureau des services de permis d'exercer
C.P. 4500
Kingston (Ontario) K7L 0E1

Ce dossier de demande contient :

- **Instructions** : Les pages 1 à 7 contiennent des conseils pour remplir avec succès votre demande.
- **Annexe A** : Les pages 8 à 10 présentent la liste des infractions pénales qui rendent inadmissible au permis d'agent de sécurité ou d'enquêteur privé si la personne a été condamnée à l'une ou l'autre de ces infractions et n'a pas obtenu de pardon ou de suspension de casier judiciaire.
- **Formulaire de demande** : Les pages 11 à 14 contiennent le formulaire de demande de permis d'agent de sécurité et/ou d'enquêteur privé individuel.
- **Liste de vérification** : La page 15 contient une liste de vérification permettant de vous assurer que votre dossier de demande est complet et prêt à être soumis.

Instructions

Pour remplir la présente demande, vous devez :

- Remplir tous les champs pertinents aux pages 11 à 14, signer la demande et indiquer la date de cette signature (la date doit être dans les 90 jours de la présentation de votre demande).
- Posséder un numéro d'achèvement de la formation de l'Ontario (TCN), lequel est attribué une fois que la formation obligatoire pour la catégorie de permis demandée est achevée et réussie. Le TCN de l'Ontario n'est pas exigé si vous détenez un permis valide équivalent (c'est-à-dire non expiré, suspendu et révoqué) délivré par un organisme de réglementation dans une autre province ou un autre territoire du Canada.
- Avoir une adresse postale en Ontario.
- Fournir une vérification de casier judiciaire et d'affaires judiciaires (VCJAJ) dans sa forme officielle émise par un service de police. Votre VCJAJ doit avoir été délivrée dans les six (6) derniers mois; elle doit être datée d'au plus six (6) mois au moment de soumettre votre demande.
- Inclure des **photocopies** lisibles du recto et du verso de deux (2) pièces d'identité différentes acceptables délivrées par le gouvernement, tirées de la liste des « documents d'identification acceptables ». Les pièces d'identité doivent être valides (non expirées, suspendues ou révoquées) au moment de soumettre votre demande.
 - Une (1) pièce d'identité délivrée par le gouvernement doit prouver votre identité. Cette pièce d'identité doit inclure votre prénom et nom de famille ou nom unique, votre photo, votre signature et votre date de naissance.
 - Une (1) pièce d'identité délivrée par le gouvernement doit prouver que vous êtes admissible à travailler au Canada. Cette pièce d'identité doit inclure votre prénom et nom de famille ou nom unique et votre date de naissance.
- Fournir une photo style passeport.

- Effectuer le paiement (par traite bancaire, chèque certifié ou mandat bancaire à l'ordre du « ministre des Finances »).

Conseil : Remplissez votre demande à l'encre noir ou bleu foncé; si vous faites une erreur, barrez le texte. Inscrivez la correction à côté de l'erreur et **apposez vos initiales**.

Information pour le demandeur

Vous pouvez, à l'aide de ce formulaire, faire une demande de permis individuel d'agent de sécurité ou d'enquêteur privé.

- **Agent de sécurité (AS) :** Une personne qui accomplit un travail rémunéré consistant principalement à assurer la garde ou à effectuer des rondes de surveillance afin de protéger des personnes ou des biens.
- **Enquêteur privé (EP) :** Une personne qui accomplit un travail rémunéré consistant principalement à mener des enquêtes afin de fournir des renseignements.
- **Agent de sécurité et enquêteur privé (double) :** Une personne peut être titulaire d'un permis d'AS et d'EP. Cependant, elle ne peut travailler en tant qu'AS et EP en même temps.
- **Numéro d'achèvement d'examen/formation de l'Ontario (TCN) :** Ce numéro vous a été remis par le centre de formation suivant la réussite de vos examens. Si vous n'avez pas ce numéro, veuillez communiquer avec Serco (centre d'examens) au 1-866-248-2555.
- L'examen que vous avez passé **doit correspondre** à la catégorie de permis que vous demandez. Par exemple, si vous demandez un permis d'agent de sécurité individuel, vous devez avoir fait et réussi l'examen pour les agents de sécurité. Les examens pour les agents de sécurité et les enquêteurs privés sont deux (2) **examens distincts**.
- Pour de plus amples renseignements sur les formations et les examens, rendez-vous à : [Services privés de sécurité et d'enquête | ontario.ca](https://www.ontario.ca/fr/page/services-privés-de-sécurité-et-d'enquête) (<https://www.ontario.ca/fr/page/services-privés-de-sécurité-et-d'enquête>)
- **Permis hors province :** Si vous êtes titulaire d'un permis d'agent de sécurité ou d'enquêteur privé délivré par un organisme de réglementation d'une autre province ou d'un territoire du Canada et que ce permis est **présentement valide** (non expiré, révoqué ou suspendu), vous n'êtes pas tenu de suivre de formation et de subir un examen en Ontario pour faire une demande de permis. Vous devez toutefois fournir les renseignements suivants :
 - Numéro de permis hors province
 - Catégorie de permis hors province
 - Date d'expiration du permis hors province
 - Province ou territoire ayant délivré le permis
 - Une photocopie du recto et du verso de votre permis valide hors province
- **Numéro de permis des Services privés de sécurité et d'enquête (SPSE) de l'Ontario :** Vous avez en main ce numéro si vous êtes actuellement titulaire d'un permis individuel d'agent de sécurité ou d'enquêteur privé de l'Ontario ou si vous avez déjà été titulaire d'un tel permis et que vous faites une demande de renouvellement de permis.

Remarque : Lorsque vous changez la catégorie de votre permis, vous devez fournir votre numéro d'achèvement d'examen/formation de l'Ontario (TCN) ou votre permis hors province équivalent ainsi que les renseignements requis (numéro de permis, catégorie, etc.) pour cette catégorie de permis.

Renseignements personnels

Dans le cadre de votre demande de permis, vous devez fournir vos renseignements personnels. Assurez-vous de remplir avec précision cette section. **Tous les champs de cette section doivent être remplis.**

- **Votre prénom et votre nom de famille**, ou **nom unique**, inscrits sur le formulaire **doivent être identiques** aux noms apparaissant sur les deux (2) pièces d'identité délivrées par le gouvernement que vous soumettez avec la présente demande.
 - Un **nom unique** est un nom qui ne peut pas être séparé en nom de famille et prénom.
- Si **votre nom a changé et diffère de celui apparaissant sur les pièces d'identité que vous fournissez**, vous **devez** inclure un certificat de changement de nom émis par le gouvernement.
- Vous **devez fournir un courriel actif** afin de recevoir un avis lorsque votre demande aura été traitée ou de recevoir d'autres mises à jour ou communications concernant votre demande.
- Vous devez également fournir une **adresse postale et une adresse physique en Ontario**.

Vérification de casier judiciaire et d'affaires judiciaires

Conformément à l'alinéa 11(2)(c) de la *Loi de 2005 sur les services privés de sécurité et d'enquête*, tous les demandeurs de permis doivent accompagner leur demande d'une vérification de casier judiciaire et d'affaires judiciaires (VCJAJ).

Cette vérification de casier judiciaire et d'affaires judiciaires comprend :

- Les condamnations pénales pertinentes.
- Les déclarations de culpabilité aux termes de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* du gouvernement fédéral.
- Les absolutions inconditionnelles et conditionnelles.
- Les accusations pendantes, mandats d'arrestation et certaines ordonnances judiciaires.

En Ontario, vous pouvez demander une vérification de casier judiciaire et d'affaires judiciaires aux instances suivantes :

- Service de police municipal
- Service de police d'une Première Nation
- Police provinciale de l'Ontario

Les vérifications de casier judiciaire et d'affaires judiciaires provenant d'un tiers fournisseur ne seront pas acceptées.

Pour plus d'information sur la façon d'obtenir une VCJAJ, rendez-vous à : [Vérifications de dossiers de police | ontario.ca](https://www.ontario.ca/fr/page/verifications-de-dossiers-de-police) (<https://www.ontario.ca/fr/page/verifications-de-dossiers-de-police>)

Remarque : Votre VCJAJ doit avoir été émise dans les six (6) derniers mois.

Déclaration d'infractions

Si vous avez été condamné pour l'une ou l'autre des infractions inscrites aux pages 8 à 10 (Annexe A : Règlement sur le droit à un permis - casier judiciaire vierge) et n'avez pas obtenu de pardon ou de suspension de casier à leur égard, **vous n'avez pas droit** à un permis individuel d'agent de sécurité ou d'enquêteur privé. **Le paiement de votre demande de permis ne vous sera pas remboursé si votre demande est refusée en raison de votre inadmissibilité.**

Pour la présente demande, vous devez répondre à la question suivante :

- « Faites-vous l'objet de condamnations pour lesquelles vous n'avez pas obtenu de pardon ou de suspension de casier ou de déclarations de culpabilité ou d'accusations en suspens pour des infractions en vertu de lois en vigueur dans un pays, un État, une province ou un territoire? ».

Si vous répondez **oui**, vous devez déclarer dans les champs fournis à cet effet à la page 13 les condamnations, déclarations de culpabilité et accusations en suspens qui ne sont pas indiquées dans votre vérification de casier judiciaire et d'affaires judiciaires. Si vous avez besoin de plus d'espace, joignez une feuille distincte à votre demande.

- **Voici des exemples de ce que vous devez déclarer à la page 13 :**
- Toutes les condamnations criminelles pour lesquelles vous n'avez pas obtenu de pardon ou de suspension de casier (toute juridiction).
- Toutes les déclarations de culpabilité pour infractions criminelles donnant lieu à une absolution conditionnelle ou inconditionnelle (toute juridiction).
- Toutes les accusations criminelles en suspens/pendantes contre vous non encore résolues (toute juridiction).
- Condamnations et déclarations de culpabilité pour des infractions provinciales (p. ex., infractions au Code de la route) émises une province ou un territoire du Canada.
- Amendes impayées pour des infractions provinciales dans une province ou un territoire du Canada.

Remarque : « Toute juridiction » s'entend en vertu des lois de tout pays, État, province ou territoire, et non seulement en vertu des lois de l'Ontario et du Canada.

Voici des exemples de ce que vous n'êtes pas tenu de déclarer :

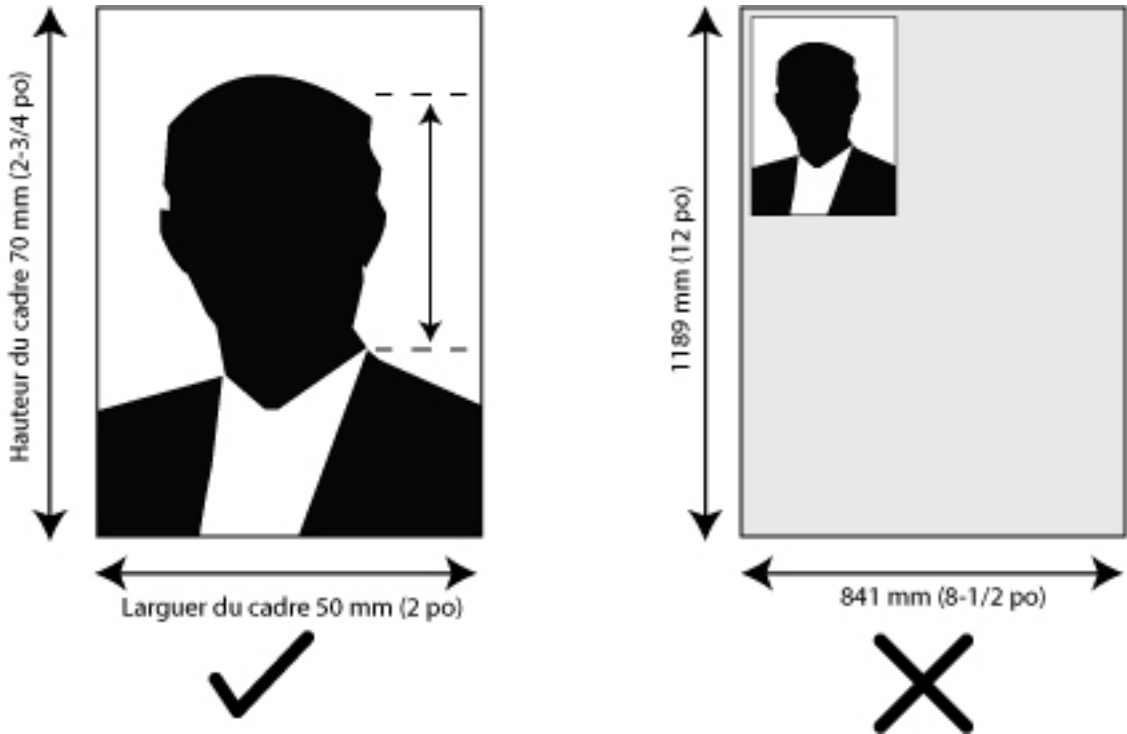
- Des condamnations pour lesquelles vous avez obtenu un pardon ou une suspension de casier.
- Des condamnations et des déclarations de culpabilité pour des infractions commises quand vous étiez adolescent comme il est défini aux termes de *La Loi sur les jeunes contrevenants*, la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* et la *Loi sur les jeunes délinquants*.

Photo style passeport

S'il s'agit de votre première demande de permis, vous devrez soumettre une photo style passeport. S'il s'agit d'un renouvellement de votre permis, vous devrez soumettre une nouvelle photo tous les six (6) ans.

Votre photo doit respecter les critères suivants :

- Taille d'une photo de passeport - 50 mm de large par 70 mm de haut (2 pouces de large par 2 3/4 pouces de long). L'image ne doit pas être rognée (voir l'exemple ci-dessous).



- La photo doit être claire, bien définie et nette.
- Prise sur un fond blanc afin que vos traits et vos vêtements soient clairement reconnaissables contre l'arrière-plan.
- Prise au cours des six (6) derniers mois.
- La photo doit représenter votre teint de peau naturel.
- Sans ombrage sur votre visage et vos épaules, autour de vos oreilles ou en arrière-plan.
- Avec le visage et les épaules faisant face à l'appareil photo : position droite, centrée et cadrée.
- Vos yeux doivent être ouverts et clairement visibles et votre bouche doit être fermée, sans sourire. Les photos présentant un effet d'yeux rouges seront refusées.
- **Les photos ne doivent pas être retouchées, ni modifiées, ni découpées d'une photo de groupe; elles ne doivent pas provenir d'une pièce d'identité existante ni être prises dans un lieu personnalisé.**

Lunettes : Vous pouvez porter des lunettes pourvu que vos yeux soient clairement visibles et qu'il n'y ait pas de reflets dans les verres.

- Vous ne pouvez pas porter de lunettes de soleil.

Chapeaux et couvre-chefs : Vous **ne pouvez pas** porter de chapeau ni de couvre-chef à moins **de le porter tous les jours pour des motifs religieux ou des raisons médicales.**

- Votre visage doit être clairement visible sur la photo. Les chapeaux et couvre-chefs ne doivent pas projeter d'ombre sur votre visage.

Pièces d'identité acceptables

Vous devez fournir des **photocopies** du recto et du verso de deux (2) pièces d'identité **différentes** délivrées par le gouvernement, tirées de la **liste ci-dessous**, qui prouvent votre identité et votre admissibilité à travailler au Canada. Le prénom et le nom de famille ou nom unique doivent être identiques sur les deux pièces d'identité ainsi que dans votre demande de permis.

Les photocopies doivent :

- Reproduire les deux (2) pièces d'identité différentes que vous soumettrez avec votre demande de permis.
 - Une (1) pièce d'identité doit prouver votre identité (elle doit inclure votre prénom et nom de famille ou nom unique, votre photo, votre signature et votre date de naissance).
 - Une (1) pièce d'identité doit prouver votre admissibilité à travailler au Canada (elle doit inclure votre prénom et nom de famille ou nom unique et votre date de naissance).
- Être des copies de bonne qualité et clairement lisibles de vos pièces d'identité originales.
 - Les pièces d'identité **ne doivent pas être modifiées ou retouchées de quelque façon que ce soit.**
- Les photocopies doivent présenter le recto et le verso des deux pièces d'identité.
- Les pièces d'identité doivent être valides (non expirées, suspendues ou révoquées).
- Les pièces d'identité doivent être en anglais ou en français. Si vous soumettez des pièces d'identité délivrées par des gouvernements étrangers qui sont dans une langue autre que l'anglais ou le français, vous devez joindre une traduction effectuée par un traducteur agréé.

Important : Vous devez fournir deux (2) pièces d'identité différentes délivrées par le gouvernement. Vous ne pouvez pas soumettre une (1) seule pièce d'identité même si celle-ci répond à toutes les exigences.

Liste 1 :

Choisir une (1) pièce d'identité valide délivrée par le gouvernement qui prouve votre identité (elle doit inclure votre prénom et votre nom de famille ou nom unique, votre photo, votre signature et votre date de naissance).

- Tout permis de conduire valide
- Tout passeport valide (montrant la page avec photo et signature)
- Carte-photo de l'Ontario
- Carte d'identité du ministère de la Défense nationale du Canada (MDN) (émise au cours des cinq (5) dernières années - recto verso)
- Carte des Forces canadiennes du ministère de la Défense nationale du Canada (MDN) (recto verso)
- Document de voyage canadien
- Document de demandeur d'asile (avec photo)
- Certificat de statut d'Indien (recto verso)
- Carte d'identité provinciale avec photo (recto verso)

Liste 2 :

Une (1) pièce d'identité valide délivrée par le gouvernement qui prouve votre admissibilité à travailler au Canada (elle doit inclure votre prénom et votre nom de famille ou nom unique et votre date de naissance).

- Certificat de naissance canadien
- Déclaration de naissance vivante (certifié)
- Certificat d'enregistrement d'une naissance à l'étranger
- Certificat de citoyenneté canadienne (recto verso)
- Carte de citoyenneté canadienne (recto verso)
- Passeport canadien (page avec photo et signature)
- Carte de résident permanent
- Confirmation de résidence permanente
- Certificat de naturalisation (délivré avant le 1er janvier 1974)
- Permis de travail ou permis d'étude valide
- Fiche d'établissement (IMM1000)
- Certificat de statut d'Indien (recto verso)
- Carte de service du ministère de la Défense nationale du Canada (MDN) (recto verso)
- Carte des Forces canadiennes du ministère de la Défense nationale du Canada (MDN)
- Vérification de statut d'immigrant permanent
- Certification de conservation de la citoyenneté
- Document de vérification de statut
- Carte d'identité d'immigrant canadien (IMM183)

Si vous n'avez pas une des pièces d'identité valides délivrées par le gouvernement de la liste ci-dessus, veuillez communiquer avec un centre de service de ServiceOntario au 416-212-1650 ou sans frais au 1-866-767-7454 pour déterminer la validité, le cas échéant, d'autres types de pièces d'identité. Vous pouvez également vous rendre à : [Permis d'agent de sécurité ou d'enquêteur privé \(individuel\) | ontario.ca](https://www.ontario.ca/fr/page/permis-dagent-de-securite-ou-denqueteur-prive-individuel) (<https://www.ontario.ca/fr/page/permis-dagent-de-securite-ou-denqueteur-prive-individuel#admissibilite%20C3%A9>) pour plus d'information.

Important : la carte Santé et la carte d'assurance sociale ne sont pas des documents d'identification acceptables.



Déclaration de consentement à la communication de renseignements

Assurez-vous d'avoir lu et bien compris tout ce que contient cette section. **Imprimez votre nom, signez votre demande et datez-la** (la date doit être dans les 90 jours de la soumission de votre demande). Les demandes qui ne sont pas signées et datées ne seront pas traitées.

Options de paiement

Coût :

- **80,00 \$** pour un permis individuel d'agent de sécurité ou d'enquêteur privé
- **160,00 \$** pour un permis double d'agent de sécurité et d'enquêteur privé

Modes de paiement acceptés :

Si vous faites une demande par la poste, tous les paiements doivent être faits **à l'ordre du ministre des Finances**.

Modes de paiements acceptés par la poste: ☒ Traite bancaire ☒ Chèque certifié ☒ Mandat bancaire

Nous n'acceptons pas l'argent comptant ni de chèques personnels.

- Une fois payés, **les droits ne sont pas remboursables**. Ce qui comprend les paiements des demandes refusées pour cause d'inadmissibilité, retournées ou retirées.

Remarque : Si une demande est retournée au demandeur en raison d'erreurs ou de renseignements incomplets, celui-ci dispose de 90 jours civils pour répondre. Si les renseignements exigés ne sont pas transmis à ServiceOntario dans les 90 jours civils, la demande est jugée fermée et le paiement est conservé. Si les renseignements sont transmis **après** les 90 jours civils prescrits, le demandeur doit soumettre une nouvelle demande ainsi que le paiement prévu.

Annexe A : Règlement sur le droit à un permis - casier judiciaire vierge

Voici la liste des 83 infractions prescrites aux termes du Règlement de l'Ontario 37/08 : Droit à un permis - casier judiciaire vierge.

- Vous pouvez prendre connaissance de ces infractions ci-dessous ou en ligne à l'adresse suivante :
[Règl. de l'Ont. 37/08 : Droit à un permis - casier judiciaire vierge | ontario.ca](https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/080037)
(<https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/080037>)

Si vous avez été condamné pour l'une ou l'autre des infractions suivantes et n'avez pas obtenu de pardon ou de suspension de casier à leur égard, vous n'avez pas droit à un permis d'agent de sécurité ou d'enquêteur privé - individuel.

Élément	Disposition	Description
1	Paragraphe 57 (1)	Faux ou usage de faux en matière de passeport
2	Article 83.02	Fournir ou réunir des biens en vue de certains actes
3	Article 83.03	Fournir, rendre disponibles, etc. des biens ou services à des fins terroristes
4	Article 83.04	Utiliser ou avoir en sa possession des biens à des fins terroristes
5	Article 83.18	Participation à une activité d'un groupe terroriste
6	Article 83.19	Facilitation d'une activité terroriste
7	Article 83.21	Charger une personne de se livrer à une activité pour un groupe terroriste
8	Article 83.22	Charger une personne de se livrer à une activité terroriste
9	Article 83.23	Héberger ou cacher des terroristes
10	Article 83.231	Incitation à craindre des activités terroristes
11	Paragraphe 121 (1)	Fraudes envers le gouvernement
12	Article 129	Infractions relatives aux agents de la paix
13	Article 130	Prétendre faussement être un agent de la paix
14	Article 151	Contacts sexuels
15	Article 152	Incitation à des contacts sexuels
16	Article 153	Exploitation sexuelle
17	Article 153.1	Personnes en situation d'autorité
18	Article 163.1	Pornographie juvénile - production, distribution, etc.
19	Article 170	Père, mère ou tuteur qui sert d'entremetteur
20	Article 172.1	Leurre
21	Article 220	Le fait de causer la mort par négligence criminelle
22	Article 235	Meurtre - premier ou deuxième degré
23	Article 239	Tentative de meurtre
24	Article 244	Fait de causer intentionnellement des lésions corporelles - arme à feu
25	Article 245	Fait d'administrer une substance délétère
26	Article 264	Harcèlement criminel
27	Article 267	Agression armée ou infliction de lésions corporelles
28	Article 268	Voies de fait graves
29	Article 269.1	Torture

Élément	Disposition	Description
30	Alinéa 270 (1) (a)	Voies de fait contre un agent de la paix
31	Article 270.1	Désarmer un agent de la paix
32	Article 272	Agression sexuelle armée, menaces à une tierce personne ou infliction de lésions corporelles
33	Article 273	Agression sexuelle grave
34	Paragraphe 279 (1)	Enlèvement
35	Article 279.1	Prise d'otage
36	Article 280	Enlèvement d'une personne âgée de moins de 16 ans
37	Article 281	Enlèvement d'une personne âgée de moins de 14 ans
38	Article 282	Enlèvement en contravention avec une ordonnance de garde
39	Article 283	Enlèvement
40	Article 318	Encouragement au génocide
41	Article 319	Incitation publique à la haine, fomenter volontairement la haine
42	Article 324	Vol par dépositaire de choses frappées de saisie
43	Article 326	Vol de service de télécommunication
44	Alinéa 334 (a)	Vol de plus de 5 000 \$
45	Paragraphe 342 (1)	Vol, etc. de cartes de crédit
46	Article 344	Vol qualifié
47	Article 345	Fait d'arrêter la poste avec intention de vol
48	Article 346	Extorsion
49	Article 348	Introduction par effraction dans un dessein criminel
50	Article 356	Vol de courrier
51	Abrogé : Règl. de l'Ont. 71/10, art. 1	
52	Article 362	Escroquerie : faux semblant ou fausse déclaration
53	Article 363	Obtention par fraude de la signature d'une valeur
54	Article 367	Faux
55	Article 368	Emploi d'un document contrefait
56	Article 374	Rédaction non autorisée d'un document
57	Article 375	Obtenir, etc. au moyen d'un instrument fondé sur un document contrefait
58	Alinéa 380 (1) (a)	Fraude de plus de 5 000 \$
59	Article 382	Manipulations frauduleuses d'opérations boursières
60	Article 385	Cacher frauduleusement des titres
61	Article 386	Enregistrement frauduleux de titre
62	Article 387	Vente frauduleuse d'un bien immeuble
63	Article 388	Reçu destiné à tromper
64	Article 389	Aliénation frauduleuse de marchandises sur lesquelles on a avancé de l'argent

Élément	Disposition	Description
65	Article 390	Reçus frauduleux sous le régime de la <i>Loi sur les banques</i>
66	Article 392	Aliénation de biens avec l'intention de frauder des créanciers
67	Paragraphe 393 (1)	Fraude en matière de prix de passage, etc.
68	Article 394	Fraudes relatives aux minéraux précieux
69	Article 394.1	Possession de minéraux précieux volés ou obtenus illégalement
70	Article 396	Infractions relatives aux mines
71	Article 407	Contrefaçon d'une marque de commerce
72	Article 423	Intimidation
73	Article 423.1	Intimidation d'une personne associée au système judiciaire
74	Paragraphe 430 (4.1)	Méfait : culte religieux
75	Article 433	Incendie criminel : danger pour la vie humaine
76	Article 434	Incendie criminel : dommages matériels
77	Article 434.1	Incendie criminel : biens propres
78	Article 435	Incendie criminel : intention frauduleuse
79	Article 436	Incendie criminel par négligence
80	Article 462.31	Recyclage des produits de la criminalité
81	Article 467.11	Participation aux activités d'une organisation criminelle

Tableau 2 - Infractions prévues par la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (Canada)

Élément	Disposition	Description
1	Paragraphe 5 (1)	Trafic de substances
2	Paragraphe 6 (1)	Importation et exportation

Les demandes qui ne sont pas remplies correctement seront retournées.

Partie A - Renseignements sur le demandeur

Choisissez la catégorie de permis demandée (choisir une catégorie) :

- ☐ Permis individuel d'agent de sécurité (80 \$)
- ☐ Permis individuel d'enquêteur privé (80 \$)
- ☐ Permis double d'agent de sécurité et d'enquêteur privé (160 \$)

Choisissez votre catégorie de demande (choisir une catégorie) :

☐ **Nouvelle demande** —> Fournissez un des numéros suivants :

- Numéro d'achèvement d'examen de l'Ontario (TCN) : _____
- Numéro de permis hors province : _____

☐ **Renouvellement de demande** —> Fournissez votre :

- Numéro de permis existant des Services privés de sécurité et d'enquête de l'Ontario : _____

S'il s'agit d'un renouvellement, désirez-vous changer de catégorie de permis? ☐ Oui ☐ Non

Si **oui**, veuillez fournir **un** des numéros suivants :

- Numéro d'achèvement d'examen de l'Ontario (TCN) : _____
- Numéro de permis hors province : _____

Si vous détenez un permis hors province valide, veuillez fournir l'information suivante :

Catégorie de permis hors province : ☐ Enquêteur privé (EP) ☐ AS et EP (double) ☐ Agent de sécurité (AS)

Province ou territoire ayant délivré le permis :

Date d'expiration : (mm/jj/aaaa)

☐ Je joins une photocopie du recto et du verso de mon permis hors province.

Partie B - Renseignements personnels

Important : Votre prénom et votre nom de famille ou nom unique doivent être identiques à ceux qui apparaissent sur les deux (2) pièces d'identité délivrées par le gouvernement que vous joignez à la présente demande de permis.

Avez-vous un nom unique? **Si oui**, veuillez l'inscrire dans le champ **nom de famille/nom unique** ci-dessous.

☐ Oui ☐ Non

Nom de famille/nom unique

Prénom	Deuxième prénom
Sexe ☐ Homme ☐ Femme ☐ Autre	Date de naissance (mm/jj/aaaa)

Courriel

Numéro de téléphone principal		Numéro de téléphone secondaire	
Adresse postale en Ontario			
N° d'appartement	Adresse civique		C.P.
Ville/localité/municipalité	Code postal	Province	Pays

Votre adresse postale est-elle la même que votre adresse physique? ☐ Oui ☐ Non

(L'adresse physique est l'endroit où vous vous trouvez ou l'endroit où vous résidez. L'adresse postale est l'endroit où le courrier vous est livré.)

Sinon, indiquez une adresse physique

Adresse physique			
N° d'appartement	Adresse civique		Route rurale
Ville/localité/municipalité	Province/territoire/État		Code postal/zip
Pays			

Partie C - Vérification de casier judiciaire et d'affaires judiciaires (VCJAJ)

Conformément à l'alinéa 11(2)(c) de la *Loi de 2005 sur les services privés de sécurité et d'enquête*, tous les demandeurs de permis doivent accompagner leur demande d'une vérification de casier judiciaire et d'affaires judiciaires (VCJAJ).

Avez-vous joint à la présente l'original de la VCJAJ émise par un service de police au cours des six (6) derniers mois?

☐ Oui ☐ Non

Partie D - Déclaration d'infractions

Important : Si vous avez été condamné pour une infraction inscrite à l'**Annexe A : Règlement 37/08 de l'Ontario : Droit à un permis - casier judiciaire vierge**, vous n'avez pas droit au permis à moins d'avoir obtenu un pardon ou une suspension de casier judiciaire pour ladite infraction.

Votre VCJAJ contient-elle des infractions pour lesquelles vous n'avez pas obtenu de pardon ou des déclarations de culpabilité ou des accusations pendantes (non résolues)?

Voici des exemples de ce que vous devez déclarer :

- Condamnations criminelles pour lesquelles un pardon ou une suspension de casier n'ont pas été accordés.
- Déclarations de culpabilité (incluant des infractions pour lesquelles vous avez obtenu une libération conditionnelle ou inconditionnelle)
- Accusations criminelles pendantes (non résolues)

☐ Oui ☐ Non

Faites-vous l'objet de condamnations, de déclarations de culpabilité ou d'accusations pendantes (non résolues) pour des infractions en vertu de lois dans un autre pays/État?

Voici des exemples de ce que vous devez déclarer :

- Condamnations criminelles pour lesquelles un pardon n'a pas été accordé (hors du pays)
- Accusations criminelles pendantes (non résolues) (hors du pays)
- **Remarque** : Hors du pays s'entend tout pays/État à l'extérieur du Canada

☐ Oui ☐ Non

Faites-vous l'objet de condamnations ou de déclarations de culpabilité pour une infraction provinciale ou une infraction en vertu d'une loi d'une autre province ou d'un territoire au Canada ou vous a-t-on imposé une ou des amendes pour des infractions provinciales qui demeurent impayées à la date de la déclaration?

Voici des exemples de ce que vous devez déclarer :

- Infractions provinciales (p. ex., infractions au Code de la route) émises par une province ou un territoire du Canada.
- Amendes pour des infractions provinciales qui demeurent

☐ Oui ☐ Non

Si vous avez répondu oui à l'une ou l'autre des questions ci-dessus, veuillez inscrire les condamnations, les déclarations de culpabilité et les accusations pendantes non indiquées dans votre VCJAJ dans le tableau ci-dessous. Annexe une autre feuille s'il manque d'espace.

- **Important** : Vous devez remplir tous les champs ci-dessous. Si vous n'indiquez pas le mois et l'année, votre demande sera jugée incomplète et pourrait vous être retournée. Si vous n'êtes pas certain de la date de l'infraction, veuillez inscrire une date la plus précise possible.
- **Ne déclarez pas** de condamnations pour lesquelles vous avez obtenu un pardon ou une suspension de casier ni des condamnations ou déclarations de culpabilité pour des infractions commises lorsque vous étiez adolescent en vertu de la *Loi sur les jeunes contrevenants*, de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* ou de la *Loi sur les jeunes délinquants*.

Infraction	Date (mm/aaaa)	Ville, province/ territoire/État	Pays	Service de police	Statut/Résultat

Partie E - Déclaration de consentement à la communication de renseignements

- Je consens à ce que le registrateur ou toute autre personne autorisée par le registrateur et la Direction des services privés de sécurité et d'enquête (DSPSE), recueille de l'information sur tout ce qui concerne l'ensemble (i) des condamnations ou déclarations de culpabilité pour des infractions commises en vertu d'une loi au Canada jusqu'à la date de la présente déclaration pour lesquelles un pardon ou une suspension de casier judiciaire aux termes de la *Loi sur le casier judiciaire* ne m'ont pas été accordés (ii) des condamnations ou déclarations de culpabilité pour des infractions provinciales ou des infractions en vertu d'une loi d'une autre province ou d'un territoire au Canada (iii) des amendes pour une infraction provinciale qui demeurent impayées à la date de la présente déclaration (iv) des condamnations pour des infractions criminelles commises en vertu de lois d'autres pays/États/provinces pour lesquelles aucun pardon ne m'a été accordé (v) des accusations d'infractions alléguées à une loi du Canada déposées contre moi et non résolues à la date de la présente déclaration (vi) et des accusations d'infractions criminelles alléguées à des lois d'un autre pays/État déposées contre moi et non résolues à la date de la présente déclaration.
- Ce consentement est donné conformément au paragraphe 42(1)(b) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.
- Je consens à l'entière divulgation à la DSPSE par des services de police, des employeurs, des organisations, des entreprises ou des personnes qui détiennent une copie signée du présent formulaire de consentement ou une photocopie ou télécopie de celui-ci de tous les renseignements, opinions, rapports, dossiers ou documents - ou copies de ceux-ci - dans le format demandé. Ces renseignements peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter :
 - Des casiers judiciaires et des antécédents d'interventions policières, incluant des condamnations et des rapports de condamnations fédéraux et provinciaux, d'incidents locaux et de renseignements.
- Je comprends que tous les renseignements obtenus dans le cadre de cette vérification de mes antécédents peuvent être communiqués par le registrateur, ou par une personne autorisée par celui-ci, aux fins de déterminer mon droit à un permis d'agent de sécurité ou d'enquêteur privé.
- Je consens à ce que mon statut d'immigration soit examiné par les agents des services de l'immigration et à ce que les agents des services de l'immigration communiquent les résultats de l'examen au registrateur ou à une personne autorisée par celui-ci.
- Je suis parfaitement conscient de mes droits et de mes responsabilités en tant que titulaire d'un permis sous le régime de la *Loi de 2005 sur les services privés de sécurité et d'enquête*.

Signature du formulaire de consentement et d'exonération de responsabilité

Par la présente, je dégage de toute responsabilité et pour toujours Sa Majesté le roi de l'Ontario à l'égard de toute action, réclamation ou demande d'indemnisation, de pertes ou de blessures de quelque nature que ce soit que je pourrais subir par la suite de la divulgation de mes renseignements au cours du traitement de cette demande.

Toute personne qui fournit en connaissance de cause de faux renseignements dans une demande faite en vertu de la *Loi de 2005 sur les services privés de sécurité et d'enquête* est coupable d'une infraction et sa demande de permis ainsi que son permis peuvent lui être refusés.

Nom du demandeur	Signature du demandeur	Date (mm/jj/aaaa)

Ces renseignements sont recueillis en vertu de l'autorité conférée par l'article 11 de la *Loi de 2005 sur les services privés de sécurité et d'enquête* aux fins de délivrer un permis aux termes de ladite Loi.

Si vous avez des questions, communiquez avec un représentant du service à la clientèle de ServiceOntario au **416-212-1650 ou sans frais au 1-866-767-7454**.

Liste de vérification

Avant de poster votre demande (pages 11 à 14), avez-vous :

- ☐ Fourni tous les renseignements obligatoires à inscrire dans les champs pertinents aux pages 10 à 5, incluant votre nom, votre signature et la date de la déclaration.
- ☐ Répondu à toutes les exigences de formation et d'examen (avez-vous reçu et indiqué votre numéro d'achèvement d'examen/formation de l'Ontario); avez-vous réussi l'examen s'appliquant à la catégorie de permis demandée? Ou détenez-vous un permis équivalent valide (agent de sécurité et/ou enquêteur privé) délivré dans une autre province ou un autre territoire du Canada (non expiré, suspendu ou révoqué)?
- ☐ Indiqué votre numéro de permis d'agent de sécurité ou d'enquêteur privé s'il s'agit d'un renouvellement
- ☐ Fourni une adresse postale en Ontario.
- ☐ Inclus l'original de votre vérification de casier judiciaire et d'affaires judiciaires (VCJAJ) provenant d'un service de police et émise dans les six (6) derniers mois.
- ☐ Inclus des **photocopies lisibles** du recto et du verso de deux (2) pièces d'identité valides différentes délivrées par le gouvernement.
 - Une (1) pièce d'identité valide qui prouve votre identité (incluant votre prénom et votre nom de famille ou nom unique, votre photo, votre signature et votre date de naissance).
 - Une (1) pièce d'identité valide qui prouve votre admissibilité à travailler au Canada (incluant votre prénom et nom de famille ou nom unique et votre date de naissance).
- ☐ Photo de qualité passeport
- ☐ Le paiement (par traite bancaire, chèque certifié ou Mandat bancaire à l'ordre du « ministre des Finances »).

Veillez poster votre demande à :

ServiceOntario
Bureau des services de permis d'exercer
C.P. 4500
Kingston (Ontario) K7L 0E1